



# **SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Publication parue le 16 novembre 2017

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## SOMMAIRE GENERAL

### Compte rendu du bureau du 16 novembre 2017

- ❖ **Délibération n° 025** : Demande de financement à l'ADEME pour le recrutement d'un chargé de mission air énergie climat pour l'élaboration du PCAET Provence Verte Verdon  
Pages 3 à 6
  
- ❖ **Délibération n° 026** : Demande de subvention à la DRAC pour l'Education Artistique et Culturelle  
Pages 6 à 8

COMPTE RENDU DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE

**DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017**

**ETAIENT PRESENTS :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT – M LATZ – JM CONSTANS – A MONTIER – M GROS - C LANFRANCHI  
- F PERO -

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

B de BOISGELIN – A CHARRIER

**Délibération n° 025 – Demande de financement à l'ADEME pour le recrutement d'un chargé de mission air énergie climat pour l'élaboration du PCAET Provence Verte Verdon**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a renforcé le rôle des intercommunalités en matière de transition énergétique. Elle impose notamment aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de réaliser un Plan Climat Air Energie selon les échéances fixées par la loi.

Aussi la communauté de communes Provence Verdon et la communauté d'agglomération Provence Verte doivent élaborer leur PCAET pour le 31 décembre 2018.

Ce document cadre de la politique énergétique et climatique est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Outil d'animation du territoire à la fois stratégique et opérationnel, le PCAET prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique
- Sobriété énergétique
- Qualité de l'air
- Développement des énergies renouvelables

Le PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire sur lequel tous les acteurs sont mobilisés

(entreprises, associations, citoyens). Il doit prendre en compte le SCOT et doit être révisé tous les 6 ans.

Les étapes du PCAET sont les suivantes :

- 1- Mobiliser en interne et engager la concertation
- 2- Réaliser un diagnostic territorial :
  - Estimation des émissions de GES et des polluants atmosphériques
  - Estimation de la séquestration carbone nette et possibilité de développement
  - Analyse de la consommation énergétique du territoire et potentiel de réduction
  - Présentation des réseaux de transport d'électricité, gaz, chaleur
  - Etat de la production d'ENR et potentiel de développement
  - Analyse de la vulnérabilité du territoire au changement climatique
- 3- Elaborer une stratégie territoriale et définir des objectifs (avec des engagements chiffrés)
- 4- Construire un programme d'actions
- 5- Mettre en œuvre le PCAET
- 6- Evaluer

**Le Code de l'environnement (art L229-26) précise que** « *Le plan climat-air-énergie territorial peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale dès lors que tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du schéma de cohérence territoriale* »

Après concertation entre les 2 intercommunalités, la Communauté de communes Provence Verdon et la Communauté d'agglomération Provence Verte proposent de transférer la compétence « élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial » au Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte.

Pour mener cette démarche sur un territoire comme le syndicat mixte, il est envisagé d'embaucher un chargé de mission à temps plein pour l'élaboration du plan climat.

Le chargé de mission assurera la coordination de la démarche, pourra lancer la concertation, assurera le suivi de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, organisera et animera les réunions de travail, sera le lien privilégié avec les 2 EPCI en impliquant fortement les services de la communauté de communes et communauté d'agglomération.

Si le syndicat mixte a en charge l'élaboration du PCAET, la mise en œuvre du plan d'actions sera ensuite de la responsabilité des différents maîtres d'ouvrage soient essentiellement les 2 EPCI et éventuellement d'autres acteurs du territoire.

Néanmoins, dans la phase de mise en œuvre opérationnelle du PCAET, le chargé de mission pourra assurer la coordination de la démarche sur l'ensemble du territoire, le suivi et l'évaluation du plan, les recherches de financements pour les actions.

L'ADEME propose pour accompagner les territoires des conventions de 3 ans permettant de bénéficier des subventions suivantes :

- Chargé de mission 24 000/an sur 3 ans
- Frais d'installation 15 000€ maximum la première année
- Frais de communication évènementiels formation 15 000€/an sur 3 ans

En complément de ce poste de chargé de mission, il sera également nécessaire de recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage notamment pour travailler sur la phase diagnostique qui est relativement technique mais aussi pour accompagner les collectivités dans la définition des scénarios énergétiques et de la stratégie, dans la rédaction du plan d'actions, dans la mise en place du système d'évaluation et la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique du Plan qui est une nouvelle obligation de la démarche.

Le coût de cette mission, non financée, sera fonction du niveau d'implication de l'AMO demandé dans le cahier des charges.

Aussi, il est proposé de signer une convention avec l'ADEME pour 3 ans et de solliciter les subventions dans ce cadre conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES					RESSOURCES	
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Cochez la case, préciser le taux de TVA			Source de financement	Montant en €
		HT	TTC	Taux		
<b>FONCTIONNEMENT</b>					Etat	
Directement et exclusivement liées au projet :					Conseil Régional	
<i>Dépenses de personnel : chargé de mission PCAET (salaire brut chargé à temps plein sur 3 ans)</i>	135 000				Conseil Général	
<i>Déplacements, communication, formation, concertation</i>	25 000		x		ADEME	101 000
					Subvention européenne (FEDER...)	
<b>INVESTISSEMENTS</b>					Autres organismes publics	
Directement et exclusivement liées au projet :					Fonds propres (autofinancement)	63 000
Équipement du poste de travail : achat matériel informatique, équipement du bureau	4 000		x		Emprunts	
					Crédit-bail	
					Recettes générées (produits de l'action)	
					Autres (partenaire privé...)	
<b>TOTAL</b>	<b>164 000</b>				<b>TOTAL</b>	<b>164 000</b>

## **Le Bureau**

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- De solliciter les subventions de l'ADEME sur la base du plan de financement ci-dessus pour le recrutement d'un chargé de mission air énergie climat dans le cadre de l'élaboration et du suivi du PCAET Provence Verte Verdon.
- D'acter la signature d'une convention avec l'ADEME dans le cadre de cette démarche
- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir relevant de cette opération.

## **Délibération n°026 – Demande de subvention à la DRAC pour l'Education Artistique et Culturelle**

### **Contexte :**

Le Pays d'art et d'histoire du Pays de la Provence Verte, dans sa mission de sensibilisation du public jeune au patrimoine local et à la culture contemporaine, a développé une démarche d'éducation artistique et culturelle depuis plusieurs années. Ces projets ont permis aux élèves des établissements des communes appartenant à la Provence Verte de rencontrer un artiste et ainsi se familiariser avec l'art contemporain.

**Pascal Messaoudi**, réalisateur sonore accompagne le Pays d'art et d'histoire dans la création de ces ateliers de pratique sonore dans les écoles du Pays de La Provence Verte depuis 2015.

### **Objectif du projet :**

C'est dans une démarche de promotion de l'art contemporain et de sensibilisation des publics scolaires que le Pays d'art et d'histoire souhaite poursuivre cette expérience dans des établissements des communes rurales de son territoire. En effet, l'art contemporain y est peu présent et le contact avec un artiste sera très enrichissant pour les élèves qui n'ont que peu d'occasion de ce type de rencontre.

Le projet « À l'écoute du territoire » est basé sur la narration sonore autour d'une œuvre, d'un personnage, d'un lieu qui se trouve dans un environnement proche des élèves.

Ils étudient, enregistrent tous les décors sonores qui environnent le sujet, le raconte et le « fictionne » pour en donner une restitution sonore.

Chaque lieu renferme une impression, une expression qui nous est propre mais qui peut aussi constituer une histoire et être associé à une mémoire collective. En atelier, Pascal Messaoudi souhaite inviter les élèves à re-découvrir leur environnement tout en les sensibilisant à l'univers sonore. Il souhaite susciter l'écoute de notre environnement sonore, à travers la création et en mettant à disposition des outils simples.

L'objet final de cette réalisation sonore s'inscrit dans une démarche artistique, pédagogique et patrimoniale puisque c'est aussi une exploration qui fera raisonner un lieu avec son histoire intime et collective.

Les objectifs pédagogiques du projet :

- Sensibiliser les élèves au patrimoine de proximité : prendre en compte les spécificités du territoire et faire évoluer le regard posé sur son milieu de vie
- Être attentif à l'environnement sonore
- Affiner son écoute et rechercher des moyens d'expression sonore
- Entrer dans une dynamique de création : rechercher comment transcrire de façon sonore un lieu
- Domaine de la langue : décrire une œuvre, imaginer un scénario et le transcrire
- Développer l'esprit critique et le jugement en amenant l'élève à prendre du recul sur ses pratiques et productions.

Afin d'aborder ce thème, à la fois sous un angle historique et artistique, les classes pourront bénéficier d'interventions de médiatrices du patrimoine. Un travail pourra être mené avec les intervenants du service éducatif du PAH ouvrant sur les échanges avec l'artiste.

Le service Pays d'art et d'histoire assurera la coordination du projet dans le cadre de ses missions et se chargera des animations pédagogiques en lien avec le patrimoine.

**Classes concernées :**

- 16 classes du premier et du second degré des communes du pays de la Provence Verte

**Descriptif du projet proposé :**

Le principe général du projet repose :

- Sur des activités de découverte de l'architecture et du patrimoine de proximité
- Sur la rencontre avec un artiste
- Sur une réalisation plastique de la part des élèves en lien avec le travail réalisé avec les intervenants et l'artiste.

Budget Prévisionnel du projet :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation artiste	13 000	DRAC	13 000 €
Animations pédagogiques découverte patrimoine du	1 200 €	SMPPV (Pays d'art et d'histoire)	13 000 €
Suivi technique / encadrement du projet	11 800 €		
<b>TOTAL</b>	<b>26 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 000 €</b>

## **Le Bureau**

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- d'accepter la demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA conformément au plan de financement ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir relevant de cette démarche



**LE TEXTE INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU  
BUREAU DU SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE (S.M.P.P.V.)  
EST A LA DISPOSITION DU PUBLIC AU :**

**S.M.P.P.V.  
270 Avenue Adjudant-chef Marie Louis Broquier  
CS 20014  
83175 BRIGNOLES Cedex**